

CDCA DU LOT

**SEANCE PLENIERE
DU**

08 OCTOBRE 2021

OUVERTURE DU CDCA

Présentation et renouvellement du CDCA

Nelly GINESTET (1^{ère} Vice-présidente du conseil départemental) introduit la réunion :

Rappel du contexte : cette réunion est donc la séance d'installation du CDCA renouvelé, puisque le CDCA avait été installé dans le Lot en 2018 et que le mandat de ses membres, d'une durée de 3 ans était arrivé à expiration.

Remerciements à tous les membres présents, et bienvenue aux nouveaux.

Présentation de l'organisation de la séance autour des désignations réglementaires, internes au CDCA, ou concernant des organismes externes, puis nous passerons à la présentation des dossiers à l'ordre du jour, avec deux avis à formuler par le CDCA :

- le premier concerne une révision du Projet Régional de Santé, qui vous sera présenté par l'ARS
- le second concerne la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie avec la présentation du bilan d'activité 2016-2020 ainsi que du programme coordonné 2021-2024, qui sera assurée par le Département. Pour ceux qui ne connaîtraient pas les missions de la conférence des financeurs, il est prévu la diffusion préalable d'un petit film d'une dizaine de minutes sur les actions menées en 2020.

Enfin, un point sera présenté sur l'état d'avancement du Schéma Autonomie, puis nous aborderons des sujets d'actualité selon le temps qu'il nous restera.

Jérôme LABORIE, Directeur adjoint Autonomie, fait état des candidatures proposées, retenues ou restant à élire pour différentes représentations :

- **VICE-PRESIDENTS DES FORMATIONS PA et PH :**

Pas de candidats déclarés. Un second appel à candidature sera réalisé pour la prochaine réunion du CDCA.

- **Bureau formation PA :**

- Mr GIBRAT Michel (FENARAC46)
- Madame LARVOR Danièle (GENERATION MOUVEMENT)
- Mr RODIER Jean-Marc (FSU)
- Madame BORGHESE Sabine (FEPEM)
- Mr DELMONT Jean-Paul (FO)

- **Bureau formation PH :**

- Mr REVEILLAC Guy (GIHP)
- Mr PHILIPPOT Marc (CPAM)
- Mr INESTA Jean (CDOS du Lot)
- Mr MERCADIER Michel (UDAF du Lot)

Une place non pourvue, vote à réaliser pour la prochaine réunion du CDCA.

- **CRSA :**

- Madame LARVOR Danièle (génération mouvement) Formation PA
- Madame BORGHESE Sabine (FEPEM) Formation PA
- Mr MERCADIER Michel (UDAF du Lot) Formation PH
- Mr INESTA Jean (CDOS du Lot) Formation PH

- **CTS :**
 - Mr DELMAS André (UFR) Formation PA
 - Madame LARVOR Danièle (génération mouvement) Formation PA
 - Mr MERCADIER Francis (APF) Formation PH
 - Mr LACAILLE (cri46) Formation PH

- **CDAPH :**

Les candidats déclarés étaient déjà membre de la CDAPH. Un second appel à candidature sera réalisé pour la prochaine réunion du CDCA.

La liste des membres élus pour le CTS et le CRSA a été transmise à l'ARS pour sélection et validation.

Présentation des dispositions d'un avenant au Projet Régional de Santé :

Présentation par **Maguelone LE ROY** (Déléguée Territoriale Adjointe à la Délégation Départementale de l'ARS du Lot) (cf *powerpoint pages 79 à 96 disponible en pièce jointe*)
Mail envoyé aux membres du CDCA le 12 octobre 2021.

Eléments de contexte :

Un taux d'équipement en scanners et IRM en France inférieur à la moyenne des pays de l'OCDE.
Dans le Lot, un taux d'équipement en scanner supérieur à la moyenne constatée en Occitanie : 23 pour 1 million d'habitants, contre 20 sur la Région.

Toutefois, des éléments de contexte défavorables : augmentation de la part de la population âgée, densité de radiologues faible sur le Lot avec des difficultés à recruter, pyramide des âges défavorable qui augure d'un nombre important de départs à la retraite sur les années à venir sur la région, réelle problématique d'accès aux soins de personnes en situation de handicap, ...

D'où la fixation via le PRS d'objectifs qualitatifs et quantitatifs d'amélioration de l'offre en la matière :
-D'un point de vue quantitatif : à venir : l'installation d'une 2ème IRM dans le Lot ; le lieu n'est pas encore fixé.
-D'un point de vue quantitatif : il est par ailleurs nécessaire d'investir dans du matériel performant, paramètre d'attrait pour les professionnels sanitaires/libéraux.

Sachant que par ailleurs une répartition équitable sur le territoire en termes d'équipement, constitue un des éléments clefs d'une politique d'attractivité sur le département, et d'équité d'accès pour les usagers, tout comme peut l'être le développement de l'e-médecine.

Conférence des Financeurs de la Prévention de la Perte d'Autonomie (CFPPA) : présentation du bilan des actions menées sur la période 2016-2020 et de celles inscrites dans le programme coordonné 2022-2024

Présentation par **Emmanuelle DIESTCH**, Chargé de mission dispositifs transversaux PA/PH au Service Ingénierie sociale

Le magazine CFPPA est transmis aux membres du CDCA ce jour en pièce-jointe.

Projection du film « *Raconte-moi la CFPPA en 2020* », CFPPA réalisé par **Gabriel PELISSON**, stagiaire sur le dispositif de la CFPPA de mars à août 2021, et le soutien du service communication du Département. Ce film a pour objectif d'explicitier ce qu'est la CFPPA et de montrer l'intérêt des actions collectives de prévention auprès des aînés lotois.

Un magazine a également été finalisé pour répertorier l'ensemble des projets soutenus par la CFPPA dans le cadre de l'Appel à Projet annuel 2021 sur le département du Lot. Il sera transmis avec le compte rendu ainsi que le support power point de l'exposé.

Après un partage des points essentiels des activités développées par la CFPPA sur la période 2016-2020, les orientations du nouveau programme coordonné 2021-2024 ont été présentées.

Pour rappel la CFPPA s'adresse aux personnes âgées de 60 ans et plus, ainsi qu'à leurs proches aidants.

Les points suivants sont mis en exergue :

- Un budget CFPPA augmenté sur cette nouvelle période par rapport au précédent programme.
- Un pilotage et une animation du dispositif renforcés avec la création au sein du département d'un poste de chargé de dispositif à compter du 1^{er} octobre 2021.
- Améliorer l'accès aux équipements et aides techniques individuelles avec une enveloppe annuelle pour aider à financer les équipements en complément des aides légales et extra légales au titre de l'APA, des caisses de retraite, de la sécurité sociale, mutuelles etc...Un ergothérapeute sera recruté au 1^{er} janvier 2022 pour participer aux évaluations à domicile et accompagner l'appropriation des ATI. Un Appel à Initiative sera lancé en 2023 pour créer une recyclothèque.
- Optimiser les actions de prévention au sein des 17 résidences autonomie du Lot avec une ouverture renforcée aux habitants.
- Un nouvel Appel à projet annuel dédié exclusivement à des projets pour soutenir les aidants de personnes de 60 ans et plus
- Une enveloppe augmentée sur l'Appel à projet des actions collectives de prévention.
- Le déploiement des activités de la Conférence des Financeurs de l'habitat Inclusif et la signature à venir d'une convention CNSA/Département sur le financement de l'Aide à la Vie Partagée au sein d'Habitats Inclusifs.

Suite à une question posée sur les aidants de personnes de moins de 60 ans, il a été précisé qu'effectivement la CFPPA finance des projets via la CNSA pour le public âgé de plus de 60 ans. Les aidants âgés de plus de 60 ans qui s'occupent de personnes de moins de 60 ans ne sont donc pas concernés. Pour autant, un projet valorisant la mixité des publics peut retenir l'attention de la CFPPA s'il répond à une demande identifiée et en partenariat avec d'autres acteurs.

Sur le dispositif des Aides Techniques Individuelles, une communication sera déclinée sur fin d'année 2021 et début 2022 via le site internet, l'édition de flyers, magazine CFPPA et de relais d'information par les institutions siégeant à la CFPPA.

Le programme coordonné 2021-2024 sera joint également à ce CR pour avis consultatif.

Point d'étape du schéma autonomie

Par **Emmanuelle DIESTCH**.

Document transmis aux membres ce jour.

Le schéma Autonomie (Cf power point) :

- Le premier volet relatif aux personnes en situation de handicap a été travaillé sur l'année 2019

- Les travaux sur le volet personnes âgées se sont déroulés de juillet 2020 à mars 2021

Ce schéma abordé sur la base d'une concertation le plus large possible mettra l'accent en particulier sur la prévention de la perte d'autonomie (PA/PH), sur l'accompagnement dans l'évolution de l'offre afin de mieux répondre aux besoins exprimés et sur des approches innovantes au travers d'une gouvernance plus simple et plus lisible pour les acteurs et de nouvelles réponses qui seront à co-construire.

Ce sera le premier schéma départemental à être co-signé avec l'ARS.

Il est actuellement en cours de finalisation avec des derniers échanges entre le Département et l'ARS. Il devrait être soumis au vote de l'assemblée départementale au mois de décembre et sera présenté pour avis consultatif au CDCA à la prochaine réunion prévue également en décembre.

Dès janvier 2022, un comité de suivi du pilotage du schéma autonomie sera mis en place. Des membres du CDCA seront invités à y participer. Des réunions territoriales seront organisées pour permettre aux acteurs de s'approprier les orientations du nouveau schéma Autonomie avant la mise en place de groupes de travail par thématiques.

Questions diverses :

Certains membres du CDCA sollicitent à nouveau le défraiement kilométrique qui pourrait favoriser une participation plus importante aux séances ou groupes de travail ; leur demande sera relayée par Mmes **GINESTET** et **MAURY** auprès du Président.

Mme GINESTET rappelle toutefois que lors des diverses vagues de décentralisation, l'Etat a transféré aux Collectivités territoriales différents dispositifs, sans en parallèle, assortir cette délégation de contreparties financières.

Il est par ailleurs souligné que très peu de Départements de la Région Occitanie remboursent les frais de déplacement.

Prochaine réunion plénière prévue début décembre :

Les bordereaux de candidatures seront envoyés courant novembre pour réaliser les votes avant début décembre (les votes vont se réaliser par mail).